

Compte-rendu du **CONSEIL D'ECOLE** du **lundi 10 novembre 2008**

<u>Parents élus :</u>	Mmes Dumesnil, Fraix, Grapin, Marie-Louise, Menuge, Roberts, Usala Mrs Deliège, Dessaulx, Fouquet, Goudier, Goulu
<u>Mairie :</u>	Mr Bachmann
<u>Enseignants :</u>	Mmes Boulanger, Caillis, Calais, Dachet, Hardy, Huet, Michalak, Morel, Taurisson Mrs Poissy, Renard, Tondu et Védie
<u>D.D.E.N :</u>	Mme Cacho
<u>Excusées :</u>	Mmes Euzennade, Hamaide

Séance ouverte à 19 h 00

1- Règlement du conseil d'école

Distribution d'une photocopie du B.O spécial n° 9 du 3/10/91 rappelant les attributions du conseil d'école.

Le conseil d'école est un organisme consultatif et informatif. Il est précisé que l'on n'y traite que de l'intérêt général de l'école et non de problèmes particuliers liés à un élève, une classe, un enseignant ou une famille (prendre rendez-vous avec l'enseignant ou le directeur dans ce cas).

Le président du conseil d'école rédige le compte-rendu après consultation des parents élus qui le diffusent auprès des familles. Ce même compte-rendu est affiché aux portes des écoles et consultable en ligne sur le site internet de l'école :

<http://www.ecole-marianne-chauconin.ac-creteil.fr>

2- Règlement intérieur de l'école

Ce texte de référence concerne tous les acteurs de la communauté scolaire: les enseignants, les élèves et les parents. Il marque la nécessité du respect de soi et d'autrui, d'un comportement citoyen, responsable et solidaire.

Il a été élaboré à partir du nouveau règlement type de l'Inspection Académique de Seine et Marne de décembre 2004, en partenariat avec les parents élus, révisé chaque année et adapté aux spécificités de notre école.

Les modifications:

- nouvelles adresses mèl et site internet de l'école
- horaires et entrée des 2 CP et du CE1/CE2 situés à l'école Marianne maternelle
- suppression des samedis matins
- jours de décharge du directeur : lundi et mardi

Règlement adopté à l'unanimité des membres présents.

3- Carte scolaire

Effectifs 2008-2009:

Petits:	19
Moyens:	39
Grands:	37
CP:	39
CE1:	36
CE2:	47
CM1:	38
CM2:	33

Prévisions 2009-20010:

Petits:	38
Moyens:	19
Grands:	42
CP:	37
CE1:	39
CE2:	37
CM1:	47
CM2:	39

soit 288 enfants

soit 298 élèves.

Dans l'état actuel des prévisions, les effectifs devraient rester stables, sans incidence majeure sur la physionomie de l'école.

Une vingtaine de pavillons et 25 appartements seront livrés d'ici la rentrée prochaine, assurant ainsi le maintien des effectifs, voire leur augmentation.

4- Travaux

Extension 3 : La livraison des 2 classes supplémentaires et de la salle plurivalente est programmée pour le 18 décembre 2008.

Le déménagement est prévu pendant les vacances de Noël pour une mise en service le lundi 5 janvier 2009.

L'achèvement du groupe scolaire est décalé et sa livraison prévue pour septembre 2010.

Sécurité : Les parents d'élèves envisagent une campagne de prévention auprès de tous les usagers de l'école en distribuant une note d'information sur les risques pour nos enfants de comportements à risque de certains parents notamment sur le stationnement aux abords de l'école et sur les trottoirs.

M. le Maire considère que le danger reste relatif étant donné les zones tampons existantes et que l'achèvement du groupe scolaire avec la création de nouveaux emplacements de parkings devrait améliorer grandement la sécurité autour de l'école. Néanmoins, il propose une réunion avec les représentants des parents élus pour faire le point sur la situation et préparer une note dissuasive en direction des automobilistes.

5- Additif au projet d'école 2007-2010

Présentation des nouvelles dispositions concernant la mise en place de l'Aide Personnalisée.

En attente de validation par l'Inspection départementale sur les volets analyse des difficultés, de l'effet des dispositifs existants et de l'écart besoins/réponses.

Rappels : L'aide personnalisée est proposée aux élèves éprouvant des difficultés après concertation en conseil des maîtres et avec l'accord des familles concernées. Elle se déroule sur une période établie à l'avance mais ajustable selon les progrès constatés et l'atteinte des objectifs définis par les enseignants. 1 à 3 séances hebdomadaires de 40 minutes le midi sur 4 périodes de 7 à 8 semaines selon certains critères (âge, fatigabilité, prises en charges extérieures et/ou RASED, progrès constatés...), en petits groupes (2 à 10) pris en charge par un ou plusieurs enseignants.

Premier bilan : 32 élèves proposés en conseil des maîtres, 1 refus famille.

Les enfants semblent venir avec plaisir et s'investissent dans les activités proposées. Pas de stigmatisation et déjà quelques progrès constatés dans le comportement.

L'organisation s'est correctement déroulée avec une parfaite liaison école/restauration scolaire/parents.

6- DDEN, Service minimum en cas de grève, RASED

DDEN : Mme CACHO, Déléguée Départementale de l'Education Nationale, rappelle son rôle et les raisons de son intervention.

Les DDEN sont des personnes bénévoles dévouées à la cause de l'enseignement public qui interviennent comme médiateur entre l'école, la mairie et l'Inspection pour tout ce qui concerne l'état et les besoins de l'école, l'entretien des locaux, le fonctionnement de la restauration scolaire. Ils participent aux diverses commissions départementales et aux conseils d'école.

Elle informe le conseil de l'inquiétude des DDEN de Seine et Marne concernant l'intérêt de l'enfant et sa réussite au travers des nouvelles mesures prises par le ministère de l'Education Nationale : suppression de 2 heures de cours hebdomadaires, alourdissement des programmes, confusion entretenue entre l'aide personnalisée et le rôle des Rased (aide spécialisée), suppression de postes d'enseignants, mise en place du service minimum d'accueil dans les écoles...

Les DDEN resteront vigilants et appellent à l'instauration d'un dialogue sérieux, constructif entre tous les partenaires de l'école dans l'intérêt de l'enfant.

Service minimum d'accueil : M. le Maire dénonce un système inacceptable et dangereux !

La municipalité de Chauconin, comme de nombreuses autres communes, refuse d'organiser le SMA.

En effet, aucun taux d'encadrement n'est fixé, aucune compétence n'est requise pour le personnel qui encadrerait nos enfants, la compensation financière versée par l'Etat à la municipalité est sans commune mesure avec les charges réelles de mise en place d'un tel système. Enfin, c'est le Maire de la commune qui endosse la responsabilité pénale en cas d'incident !

Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté : une disparition programmée !

C'est une équipe d'enseignants spécialisés ayant reçu une formation spécifique dont le but est d'aider les élèves en grandes difficultés à mieux réussir à l'école.

Elle se compose au minimum d'un maître E pour une approche psychopédagogique, d'un maître G pour une approche rééducative et d'un psychologue scolaire pour mieux cerner les besoins spécifiques de l'enfant et faire le lien avec la famille.

En annonçant la suppression de 3000 de ces postes à la rentrée prochaine, le ministère provoque à terme la disparition des Rased et prive 150000 élèves d'une aide spécialisée indispensable et complémentaire du travail des enseignants. Précisons que l'action des Rased est tout à fait différente de celle de l'aide personnalisée.

Une délibération pour le maintien des Rased est signée par tous les membres du conseil d'école.

7- Informations

Restauration : Les parents d'élèves et la commune se sont rencontrés pour faire le point.

Coopérative: Les cahiers de comptabilité sont présentés aux membres du conseil pour consultation.
Solde au 01/11/2008: + 13569.19 €uros

Piscine: 54 CE1 et CE2 (Mme Boulanger et M. Poissy) + 3 M.N.S pour l'encadrement et l'enseignement. Coût : 300 € par séances (10), entièrement financé par la Mairie.

Intervenants :
Musique : Mme Garnier pour les 12 classes (financement Mairie)
Anglais : Mme Hardy enseigne l'anglais au 3 classes de CM.
Mme Leblond, intervenante nommée par l'Inspection, le fera pour les 2 CE2.

Manifestations: Le bénéfice des diverses fêtes a été de 2812.76 € pour 2008.
Merci aux parents pour leur aide indispensable à la réussite de ces manifestations.

Boum CM/6è: vendredi 12 décembre de 20h00 à 22h00.

Séance clôturée à 21 h 05.

La secrétaire de séance:

Le président: